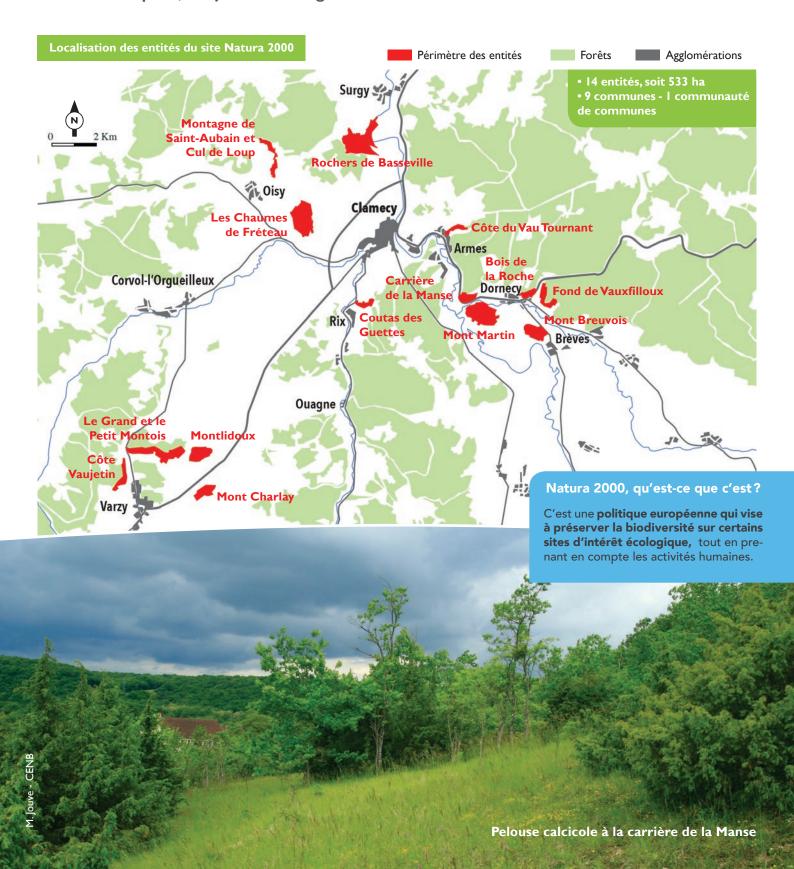


Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy

FR 2600970

Ce site Natura 2000 est constitué de 14 entités distinctes, dispersées dans le Haut-Nivernais. Celles-ci sont situées sur des collines (buttes témoins), des coteaux calcaires ou des falaises, présentant un intérêt écologique fort. Pelouses calcicoles et hêtraies-chênaies, milieux naturels d'intérêt européen, ont justifié la désignation en site Natura 2000.

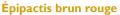


Un site Natura 2000 ici? Mais pour préserver quoi?

Des pelouses calcicoles d'intérêt majeur mais fortement menacées

Ces milieux à végétation basse, installés sur les buttes témoins et les coteaux calcaires bien exposés au soleil, recèlent une faune et une flore spécifiques, particulièrement riches. Les orchidées en sont certainement les meilleures ambassadrices. Pour ne citer qu'elles, la Céphalanthère rouge et la Limodore à feuilles avortées sont bien présentes sur plusieurs entités.







Raiponce orbiculaire



Limodore à feuilles avortées



Céphalanthère rouge

Sur l'ensemble du site, les pelouses calcicoles ont régressé et sont globalement en mauvais état de « santé ». L'abandon et le manque « d'entretien » de ces milieux naturels entraînent en effet un embroussaillement important, nuisant au développement des espèces typiques.



Pelouse calcicole en bon état de «santé»



Pelouse calcicole embroussaillée, colonisée par des buissons



Colonie de Petits rhinolophes

Des chauves-souris en danger

15 espèces de chauves-souris, sur les 24 présentes en Bourgogne, fréquentent le site aux différentes périodes de leur cycle de vie (reproduction, hibernation, etc.). C'est le cas du Grand murin, du Grand rhinolophe et de la Barbastelle d'Europe.

La destruction de leurs terrains de chasse, la disparition de leurs abris d'hibernation ou de reproduction, le dérangement par les humains, la pollution chimique, entre autres, menacent ces petits mammifères, pourtant protégés à l'échelle nationale.



Hêtraie-chênaie de plateau

Des forêts de plateau en régression

Les hêtraies-chênaies, forêts dominées par le **Hêtre** et le **Chêne sessile**, sont bien répandues sur les plateaux des buttes témoins et sur certains versants nord. Contrairement aux pelouses calcicoles, elles représentent de grandes surfaces (130 ha sur l'ensemble du site Natura 2000) et sont **bien conservées**.

Le maintien de ces forêts est menacé par des **pratiques intensives** et des **plantations** de **résineux**, arbres non originaires de ce secteur. La biodiversité qui en dépend se retrouve donc elle aussi en danger.

Comment sauvegarder ce patrimoine naturel?

Stop aux envahisseurs des pelouses

Pour préserver les pelouses calcicoles de manière douce et durable, le **pâturage** est une bonne solution. En mangeant les jeunes buissons et en piétinant le sol, **les animaux** (vaches, ânes, moutons, chèvres, chevaux) **luttent contre une progression trop importante des buissons.**

Cela permet aux plantes et aux animaux typiques des pelouses calcicoles de continuer à vivre sur ces milieux.



Pâturage par des moutons

Vers une gestion forestière plus favorable à la biodiversité

Afin de garantir le maintien des hêtraies - chênaies, sensibiliser les acteurs locaux et les propriétaires forestiers est primordial. Pour passer à l'action, des travaux peuvent être nécessaires. Parfois, l'absence d'intervention est privilégiée pour favoriser le bois mort et toutes les espèces qui en dépendent.



Lucane cerf-volant

Les chauves-souris au centre de l'attention

Préserver les pelouses calcicoles et les hêtraieschênaies permettra de fournir aux chauves-souris des conditions de vie favorables sur le territoire. La fermeture de grottes est aussi envisagée pour garantir la tranquillité des individus lors des phases-clés de leur cycle de vie.

Des outils Natura 2000 pour nous aider

Le dispositif Natura 2000 apporte un soutien financier à des actions de préservation de milieux naturels et d'espèces d'intérêt européen. Ces actions sont préalablement définies en concertation avec les différents partenaires locaux (communes, agriculteurs, forestiers, etc.).

Trois outils existent:

Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Ce sont des contrats passés pour 5 ans entre l'État et un agriculteur volontaire pour adopter sur ses parcelles des pratiques respectueuses de la nature. Ce dernier reçoit une contrepartie financière pour compenser les pertes de revenus ou les coûts supplémentaires engendrés.



Butte témoin du Mont Breuvois, vue du Bois de la roche

Les Contrats Natura 2000

Ce sont les équivalents des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques mais pour des parcelles non agricoles (forêts par exemple).

La Charte Natura 2000

C'est un ensemble d'engagements pris par un propriétaire volontaire pour mettre en place des bonnes pratiques sur ses parcelles.

Sa mise en œuvre n'est pas rémunérée mais peut donner droit à des avantages fiscaux.

Pour en savoir plus...

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne Antenne Decize

Nathalie LÉCRIVAIN
13 rue Marguerite Monnot - 58 300 Decize
03 45 82 93 07 - 07 50 12 31 01
nathalie.lecrivain@cen-bourgogne.fr
www.cen-bourgogne.fr

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

TEMIS - Technopole Microtechnique et Scientifique 17E rue Alain Savary - CS 31269 - 25 005 Besançon Cedex 03 81 21 67 00

 $www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/\\ natura-2000-r2816.html$

www.pelousesclamecycois-natura2000.fr

Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne

8 rue de Druyes - 58 500 Clamecy

N'hésitez pas à venir à la Communauté de communes lors des permanences assurées chaque premier mercredi du mois par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

DDT Nièvre - Service Eau Forêt Biodiversité

2 rue des Pâtis - BP 30 069 - 58 020 Nevers Cedex 03 86 71 52 91 www.nievre.gouv.fr/natura-2000-r360.html

Réalisé par :

Pour :

Avec le soutien financier de :







